

## Accession niveau A

La CGSP a reçu beaucoup de questions et de commentaires à ce sujet et a donc demandé une consultation avec l'autorité. Cette consultation a eu lieu le 19 juillet.

L'examen qui a eu lieu porte sur les compétences techniques. C'est le premier des 3 examens de sélection :

1. Compétences techniques – 1/3 des agents inscrits ont réussi au moins une des épreuves auxquelles ils se sont inscrits (seuil de réussite : 60 %) – NB : 900 agents se sont inscrits pour 2.700 sélections, soit 3 sélections par agent en moyenne ;
2. Entretien « compétences » - organisés d'août à septembre 2022 ;
3. Motivation & vision – pas encore organisés.

Les taux de réussite définitifs ne sont pas encore disponibles car, jusqu'à présent, seul le premier des trois tests consécutifs a été organisé. Selon l'autorité, il n'y aurait pas de différences majeures entre les différentes administrations générales et les taux de réussite seraient conformes aux sélections précédentes. La CGSP restera vigilante et demandera ces chiffres dès que les procédures seront terminées.

Pour les chanceux qui ont réussi plus d'une sélection, un seul entretien générique sera requis. L'entretien de motivation aura également lieu le même jour. Pour les entretiens, compte tenu de la période estivale, la planification des congés du personnel sera prise en compte.

Demander un feedback par e-mail ne fournit pas beaucoup d'informations utiles. La CGSP recommande d'aller consulter l'examen sur place. Selon l'autorité, il y a beaucoup de demandes de consultation de l'examen sur les compétences techniques, ce qui prouve que de nombreux candidats ont encore des questions et des doutes. Les nombreuses questions de consultation créent des difficultés organisationnelles et pratiques, c'est pourquoi des sessions seront organisées cet été pour consulter l'examen. Seules les questions à choix multiples feront l'objet d'une communication des réponses correctes ; aucune réponse standard ne sera donnée pour les questions ouvertes. Les questions supprimées seront également affichées.

Selon l'autorité, la matière des examens a été définie en collaboration avec les BuPa's, en partant du principe que l'accession au niveau A est un trajet de développement pour l'agent niveau B qui s'y inscrit. Il n'y a donc pas de syllabus rédigé pour aider à la préparation de l'examen, mais une liste de matières à maîtriser.

## Avenir

Il est prévu, à l'avenir, d'organiser chaque année, alternativement une session pour l'accession au niveau B puis ; l'année suivante au niveau A. Donc pour ceux qui ont échoué à la 1<sup>ère</sup> épreuve (compétences techniques) de l'accession au niveau A, il n'y aura pas de session de rattrapage, il faudra attendre l'organisation du prochain examen en 2023.

À la demande de la CGSP, le calendrier des examens sera désormais mieux communiqué sur l'intranet : ce calendrier sera publié en septembre. En réponse aux commentaires de la CGSP, selon laquelle les candidats devaient attendre très/trop longtemps les résultats, l'autorité a promis de faire connaître les résultats plus rapidement.

Compte tenu des nombreuses questions que nous avons reçues, la CGSP a proposé à l'autorité de mettre en place un comité de suivi pour les futures sélections afin que nous soyons informés plus rapidement des difficultés éventuelles.

La CGSP est satisfaite d'apprendre qu'à l'avenir, le seuil de réussite pour chaque épreuve sera ramené à 50%.

## **LISTE DES FONCTIONS NON TÉLÉTRAVAILLABLES**

L'autorité doit établir la liste des postes non télétravaillables. Cette liste a été soumise aux organisations syndicales une seconde fois.

L'autorité fait remarquer que le chef de service a toujours la possibilité d'autoriser le télétravail à titre exceptionnel et pour des tâches bien définies. Les conditions d'autorisation du télétravail à titre exceptionnel ne sont pas clairement définies. Cela ouvre la porte à l'arbitraire.

Pour la CGSP, une fonction pour laquelle au moins une tâche peut être effectuée en télétravail est également une fonction télétravaillable. Il serait préférable que la discussion porte sur la possibilité ou non de télétravailler pour les tâches et non pour les fonctions. L'autorité a retiré la liste et la modifiera en fonction des commentaires formulés.

## **PERSOPOINT**

Le 1er juillet, l'administration des salaires et du personnel a été transférée à Persopoint. Cela a entraîné quelques problèmes. Le nouveau système semble moins convivial et la présentation du portail d'accès aux différentes fonctions est très différent de ce que nous connaissions depuis quelques années. La philosophie de PersoPoint est très différente de MyP&O.

De nombreux tickets sont envoyés. Selon l'autorité, il s'agit d'un phénomène temporaire auquel il sera remédié par une liste de FAQ, de webinaires et de manuels. Mais, en attendant, les services de PersoPoint ne sont pas en mesure de répondre rapidement à tous les tickets.

Il est important de savoir qu'à partir du 1/7/2022, les indemnités devront être demandées dans la nouvelle application PersoExpenses.

## **AG PERCEPTION ET RECOUVREMENT**

L'Administrateur général de l'AGPR rencontre le management et les agents des services, lors de réunions organisées entre juin et octobre, pour entendre les problèmes rencontrés sur le terrain et exposer l'avenir de l'AGPR.

Les problèmes soulevés par les organisations syndicales concordent avec ce que relayent les chefs de service et directeurs, et l'Administrateur général assure que les doléances et remarques du personnel sont prises en compte dans l'adaptation des programmes et les projets d'évolution de l'AGPR.

La stabilité de FIRST retient toute l'attention du management, qui promet de mieux tester les modifications et nouvelles fonctionnalités avant de les mettre en production. Des tests renforcés avant une mise en production dans des bureaux pilotes avaient déjà été promis antérieurement, et pourtant les agents sont toujours confrontés à une implémentation de nouvelles fonctionnalités qui ne fonctionnent pas (SAE automatisées dans FIRST, par exemple). L'autorité promet d'être plus prudente à l'avenir.

En ce qui concerne la téléphonie, la CGSP continue à réclamer qu'il n'y ait pas de permanences pendant les pauses de midi. Elle rappelle aussi sa demande d'insertion d'un bouton permettant de déclarer le comportement agressif des redevables/contribuables de manière simplifiée. L'Autorité nous affirme avoir un retour positif des formations e-learning en gestion de l'agressivité et prévoit d'organiser des workshops.

Le fonctionnement à venir de l'AGPR, en restructuration permanente, devra faire l'objet d'une réunion spécifique, probablement en septembre ou octobre. Le manque de personnel est admis par l'autorité.

**Pour ceux qui ne sont pas encore partis en congé : bonnes vacances !**

**Pour ceux qui ont déjà repris le travail : bon courage !**

**Restons mobilisés camarades  
et ne lâchons rien !**

**Merci pour vos retours !  
Ensemble, on est plus forts !**

**D'autres questions ? Contactez l'équipe Finances de la CGSP AMiO Finances  
[finances.AMiO@cgspacod.be](mailto:finances.AMiO@cgspacod.be)**

## **CONTACTS**

**Courriel :** [finances.AMiO@cgsp.be](mailto:finances.AMiO@cgsp.be)

**Sites :** WALLONIE <https://cgsp-irw-finances.be> - BRUXELLES <https://amio-bru.be/menu9>

## **RESPONSABLES REGIONAUX**

### **IRB**

**Olivier VAN GOMPEN** - GSM 0477 35 79 69 – E-mail : [van\\_gompen@hotmail.com](mailto:van_gompen@hotmail.com)

### **IRW**

#### **\* CENTRE**

**Patrick BACKES** - GSM : 0471/25 12 22 – E-mail : [patrick.backes@minfin.fed.be](mailto:patrick.backes@minfin.fed.be)

#### **\* CHARLEROI**

**Claire EVERAERT** - GSM : 0497/15 35 49 – E-mail : [claire.everaert@minfin.fed.be](mailto:claire.everaert@minfin.fed.be)

#### **\* HAINAUT OCCIDENTAL**

**Pierre WATTIER** - GSM : 0493/71 88 77 - E-mail : [pierre.wattier@minfin.fed.be](mailto:pierre.wattier@minfin.fed.be)

#### **\* HUY**

**Patrick MASSIAS** - GSM : 0494/24 99 56 - E-mail : [patrick.massias@minfin.fed.be](mailto:patrick.massias@minfin.fed.be)

**\* LIEGE**

Agnès PIEYNS - GSM : 0496/03 31 35 - E-mail : [agnes.pieyns@cgspacod.be](mailto:agnes.pieyns@cgspacod.be)

**\* LUXEMBOURG**

Laurence MAZZOCCO - GSM : 0495/28 93 69 - E-mail : [laurence.mazzocco@minfin.fed.be](mailto:laurence.mazzocco@minfin.fed.be)

**\* MONS**

Olivier HORMAN - GSM : 0474/99 43 27 - E-mail : [olivier.horman@minfin.fed.be](mailto:olivier.horman@minfin.fed.be)

**\* NAMUR**

Christian DEFAUX - GSM : 0471/26 43 06 - E-mail : [christian.defaux@minfin.fed.be](mailto:christian.defaux@minfin.fed.be)

**\* VERVIERS**

Martine FOULON - GSM : 0498/31 42 40 - E-mail : [martine.foulon@minfin.fed.be](mailto:martine.foulon@minfin.fed.be)

**\* WELKENRAEDT**

Frédéric GUIOT - GSM : 0475/37 87 55 - E-mail : [frederic.guiot@minfin.fed.be](mailto:frederic.guiot@minfin.fed.be)

*N'oubliez pas, pour vos envois de courriels, la mention « SYND » en objet.*

**Traitement de vos données personnelles**

Déclaration de confidentialité consultable sur <https://www.cgsp.be/politique-de-confidentialite/>

Adresse où écrire si vous ne consentez plus à l'utilisation de vos données : C G S P A l'attention du Président - Place Fontainas 9-11  
1000 Bruxelles Ou [info@cgsp.be](mailto:info@cgsp.be).



Éditeur responsable : JF LEMAIRE, Secrétaire fédéral CGSP-AMiO, Place Fontainas 9-11, 1000 Bruxelles